

ASPECTS DISCIPLINAIRES

PROPOS / GESTES

BLESSANTS / INSULTANTS / GROSSIERS

Joueurs



Marco Pantanella
Coordonnateur à l'Arbitrage

LOIS DU JEU – LOI 12

Fautes passibles d'EXCLUSION

Un joueur, un remplaçant ou un joueur remplacé est exclu s'il:

- ▶ empêche l'équipe adverse de marquer un but, ou **annihile une occasion de but manifeste** *en touchant délibérément le ballon de la main* (ne s'applique pas au gardien dans sa propre SdR) – **DOGSO-H**
- ▶ **annihile une occasion de but manifeste** d'un adversaire se dirigeant vers son but *en commettant une faute* passible d'un CF/CPR– **DOGSO-F**
- ▶ commet une **faute grossière** – **SFP**
- ▶ adopte un **acte de brutalité** – **VC**
- ▶ **crache** sur un adversaire ou sur toute autre personne – **S**
- ▶ tient des **propos** ou fait des **gestes blessants, injurieux et/ou grossiers** – **OFFINABUS**
- ▶ reçoit un **second avertissement** au cours du même match – **2CT**



LOIS DU JEU – LOI 12

Fautes passibles d'EXCLUSION

OFFINABUS

Tout joueur qui utilise des propos ou gestes blessants, injurieux, et/ou grossiers doit être **expulsé** si les actions du joueur dépassent les limites établies par les critères des « 3P »

Exemples:

- ▶ commentaires de nature
 - raciale
 - ethnique
 - religieuse
 - sexuelle
- ▶ insultes à haut volume dirigées vers une personne en particulier
- ▶ commentaires remettant en question l'intégrité de l'arbitre
(*ex: « hey ref, combien ils t'ont payé? »*)



6. Propos & gestes blessants/grossiers

OFFINABUS

- ▶ tient des **propos** ou fait des **gestes blessants, injurieux et/ou grossiers** ;



6. Propos & gestes blessants/grossiers

OFFINABUS

- ▶ tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers ;



CONTACT PHYSIQUE AVEC UN OFFICIEL



Tout joueur qui initie un CONTACT PHYSIQUE délibéré avec un arbitre pour contester une décision doit être expulsé pour acte de brutalité.

L'arbitre ne doit tolérer aucun CONTACT PHYSIQUE d'un joueur:

- ▶ qui implique force ou agression (tenir, pousser, gifler, frapper, marcher sur les pieds, etc.)
- ▶ que l'arbitre a cherché d'éviter en s'éloignant, ou en indiquant clairement que toute autre approche est malvenue

La poursuite de l'arbitre par un joueur, si effectuée d'une *manière menaçante*, est incluse ici même s'il n'y a pas de contact physique



CONTACT PHYSIQUE AVEC UN OFFICIEL



Tout joueur qui initie un CONTACT PHYSIQUE délibéré avec un arbitre pour contester une décision doit être expulsé pour acte de brutalité.

L'arbitre ne doit tolérer aucun CONTACT PHYSIQUE d'un joueur:

- ▶ qui est livré dans un contexte indiquant clairement désapprobation, hostilité, ou colère
- ▶ qui implique retenir une partie du corps de l'arbitre, ou empêche ce dernier de se retirer du contact

(ex: en bloquant le passage, tenant le bras, etc.)

